

Vos tarifs au quotidien

Professionnels et Associations

Principales conditions tarifaires 2026

En vigueur au 1^{er} janvier 2026

Tarifs en € HT

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ● dans ce livret tarifaire.



Bon à savoir !

Retrouvez dans ces rubriques « Bon à savoir ! », tout au long du livret tarifaire, les infos, les notes, les remarques à retenir.

Sommaire

	Dates de valeur	5
	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros	6
	Banque à distance	8
	Moyens et opérations de paiement	9
	Effets de commerce	15
	Offres groupées de services	16
	Irrégularités et incidents	18
	Financements bancaires	19
	Opérations à l'international	21
	Épargne et Placements financiers	22
	Assurances et prévoyance collectives	23
	Résoudre un litige	25





Dates de valeur**

Principales dates de prise en compte des opérations

Retrait d'espèces	J
Versement	J
● Remise de chèques	J+1
Paiement d'un chèque	J
Émission d'un virement interne ou externe	J
Réception d'un virement interne ou externe	J
Remise d'avis de prélèvement	J
Paiement d'un prélèvement SEPA	J
● Effet papier - remis avant E*-10 jours calendaires (E* avec le C.A.C)	E+2
Effet télétransmis - remis avant E*-10 jours calendaires	E+2
Effet présenté au paiement	J-1

*E = Encasement

**Sous réserve d'acceptation de la banque.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros

Ouverture, clôture

Ouverture de compte	GRATUIT
- compte courant	226,05 €
- compte de campagne électorale	101,75 €
- compte en devise	
Services bancaires de base ⁽¹⁾ : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité / Transfert de compte	
- Au sein du groupe Crédit Agricole	GRATUIT
- Hors groupe Crédit Agricole	GRATUIT
Clôture de compte	GRATUIT

Relevés de compte

Périodicité	Électroniques	Papiers
Mensuelle (1/mois)	GRATUIT	GRATUIT
Quinzaine (2/mois)	GRATUIT	7,30 €/mois
Décade ⁽²⁾ (3/mois)	GRATUIT	9,95 €/mois
Journalière (tous les jours ouvrés)	GRATUIT	30,30 €/mois

Relevés monétiques

Relevé hebdomadaire	GRATUIT
Relevé mensuel détaillé (selon réglementation IFR*)	GRATUIT
Relevé annuel adhérents	GRATUIT

*IFR : Interchange Fee Regulation règlement européen

Autres relevés

Relevé annuel sur instruments financiers	GRATUIT
Relevé annuel des frais bancaires ⁽³⁾	GRATUIT

(1) Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D 312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, tire interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

(2) Envoi sous réserve d'une opération minimum.

(3) Disposition non applicable aux personnes morales (hors associations).

Fonctionnement et suivi

1 - Frais de tenue de compte

Pour les clients ayant opté pour les documents d'informations* :	Dématérialisés	Papiers
Tenue de compte pour les clients domiciliant leurs revenus d'activité <ul style="list-style-type: none"> • Frais mensuels • Commission annuelle 	14,50 €/mois OFFERT	15,50 €/mois OFFERT
Tenue de compte pour les clients ne domiciliant pas leurs revenus d'activité <ul style="list-style-type: none"> • Frais mensuels • Commission annuelle 	14,50 €/mois 356,90 €	15,50 €/mois 356,90 €
Frais de tenue de compte SCI Familiale	5,50 €/mois	6,50 €/mois
Frais de tenue de compte Association	5,65 €/mois	6,65 €/mois
Frais de tenue de compte en devises	16,95 €/mois	17,95 €/mois
Frais de tenue de compte syndic	9,65 €/mois	10,65 €/mois
Frais de tenue de compte agences immobilières	14,50 €/mois	15,65 €/mois

*Hors relevé de compte

2 - Frais de gestion

Frais de gestion non résident fiscal UE	4,55 €/mois
Frais de gestion non résident fiscal hors UE	22,60 €/mois
Frais de gestion de compte inactif ⁽⁴⁾	
Selon l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier	30,00 €/an maxi

3 - Commissions de fonctionnement

Commission de suivi annuelle rémunérant la gestion administrative de situations particulières :	
- client n'ayant pas procédé à son auto-certification fiscale (malgré les courriers de relance adressés)	162,25 €
- client n'ayant pas fourni les documents et informations permettant de mettre en conformité le dossier client avec les exigences réglementaires (malgré les courriers de relance adressés)	
Commission de mouvement <i>Calculée sur les mouvements débiteurs du mois</i> Avec un minimum de perception de 4,50 €/mois Offert pour les détenteurs d'une offre groupée de services Càc / Csca Offert pour les Associations	0,115 %
Commission annuelle de tenue de dossier administratif <ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneurs individuels - Personnes Morales 	60,00 € 60,00 €
Commission de plus fort découvert <i>Calculée sur le plus fort découvert mensuel</i>	0,07 %

(4) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

4 - Autres frais de fonctionnement

Transformation des comptes PRO en comptes chèques	39,55 €
Désolidarisation de compte joint	52,25 €
Derniers comptes annuels non communiqués	56,55 €
Centralisation de trésorerie	NOUS CONSULTER
Mise en place et suppression d'une procuration	GRATUIT
Frais de recherche de documents	
- ancienneté ≤ à 1 mois (simple)	21,83 €
- ancienneté > à 1 année (complexe)	de 37,00 € à 100,83 €
Réédition de documents en agence	
- documents divers	2,35 €/document
- relevé de compte (RDC) dans la limite de 4 relevés	6,55 €/document
Attestations	
- simple	26,20 €
- complexe	44,40 €
Frais d'attestation pour arrêté comptable / commissaire aux comptes	150,33 €



Banque à distance

Gestion du compte à distance par Internet - Crédit Agricole En Ligne (CAEL) : abonnement mensuel⁽⁵⁾

CAEL VISION PRO (consultation des comptes, virements internes au périmètre professionnel)	GRATUIT
CAEL ACTION PRO (CAEL VISION PRO PLUS avec virements externes au périmètre professionnel, consultation des effets) <i>Offert pour les Associations</i>	3,15 €/mois
CAEL PRO GESTION (CAEL PRO ACTION BOURSE PLUS avec gestion des effets et ordres boursiers)	14,65 €/mois

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site Internet www.ca-sudmed.fr
- Nos applications mobiles - téléchargement et accès gratuit

Certificat électronique

• Certificat Premium ⁽⁶⁾	12,55 €/mois
• Certificat Performance ⁽⁷⁾	4,55 €/mois
• Swift 3S Key (service de signature électronique) "Swift secure Signature Key", par token USB NG Pro (mini 2 Token)	92,20 €/Token NOUS CONSULTER

(5) Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès Internet.

(6) Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Signature EDI, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite l'ouverture d'un compte professionnel dans une Caisse régionale, un abonnement EDI WEB et la détention d'un certificat « Prémium » obtenu dans le cadre de la souscription au contrat certificat signature premium.

(7) L'utilisation du certificat signature performance requiert un abonnement EDI WEB.

Services d'échanges de données informatisées (EDI)

1 - EdiWeb⁽⁸⁾

Forfait mensuel EDI Web	25,95 €/mois
Droit d'accès, mise à disposition du relevé journalier d'opération, transmission et validation de fichier d'ordre	
- avec signature performance	30,50 €/mois
- avec ma signature EDI	38,50 €/mois
Pack prélèvement ⁽²¹⁾ SEPA ⁽¹⁹⁾ transmission des remises, crédit en compte, reporting des impayés, relevé de compte télématique, avec des détails de mise en recouvrement raccourcis et un compte crédité à l'échéance du prélèvement.	9,90 €/mois

2 - EBICS T et TS

Forfait mensuel EBICS (transmission et validation de fichiers d'ordres, relevés d'opérations)	
- EBICS T / TS (sens aller et/ou retour)	64,60 €/mois



Bon à savoir !

Avec ses applications PAIEMENT MOBILE et MA BANQUE, le Crédit Agricole vous propose un concentré de services :

- Consultation de vos comptes, passage d'ordres de bourse.
- Simulation en ligne.
- Contact avec votre agence, n° d'urgences, prise de rendez-vous.

Disponibles gratuitement sur App Store, Google Play.
Accès libre sans abonnement.



Moyens et opérations de paiement

Espèces

Retrait d'espèces en agence	GRATUIT
-----------------------------	---------

Remise et comptage d'espèces

Remise	Automate de remise d'espèces	Guichet
> à 10 000,00 € en billets ou > à 1 000,00 € en pièces	15,50 €	15,50 €
< ou = à 10 000,00 € en billets ou < ou = à 1 000,00 € en pièces	10 franchises/mois puis 3,00 €/remise*	15,50 €*

*Toutes les remises d'un montant inférieur ou égal à 5,00 € seront facturées de deux euros en supplément de la tarification standard.

Réservation de valeurs auprès du transporteur de fonds	1 franchise/semestre puis 5,00 €/réservation
Écart de comptage	1 franchise/trimestre puis 5,00 €/écart
Blocage Automate de Remise d'Espèces (ARE)	310,50 €

Chèque

Chéquier souche haute (classique)	GRATUIT
Chéquier souche à gauche - talon correspondance	7,05 €
Carnet de remises de chèques personnalisées	4,20 €
Mise à disposition du chéquier en agence	GRATUIT

(8) Coût de la transmission hors coût de traitement de l'opération.

Envoi de chéquier à domicile en pli simple - 1 ^{er} envoi de chéquier gratuit - à partir du 2 ^{ème} envoi de chéquier	GRATUIT 2,85 €
Envoi de chéquier en recommandé simple	Tarif postal
Envoi de carnet de remises de chèques personnalisées	Tarif postal
Paiement par chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte	GRATUIT
Opposition sur chèque /chéquier	20,00 €
Chèque de banque ⁽⁹⁾	22,50 €
Destruction d'un chéquier non remis	10,95 €
Confection de lettres-chèques (en fonction du nombre de chèques)	NOUS CONSULTER
Frais de traitement spécifique sur chèque non standard (traitement spécifique hors normes interbancaires)	NOUS CONSULTER
Frais de recherche et de copie de chèque émis ou reçu - photocopie de chèque : de 1 à 3 - photocopie de chèque : de 4 à 9 - photocopie de chèque : au-delà ⁽¹⁰⁾	GRATUIT EN SELFCARE 21,83 € 37,00 € 62,50 €

Monétique

1 - Les cartes bancaires

Carte de dépôt de fonds	10,45 €
Carte de dépôt de fonds pour les détenteurs d'une carte de paiement	GRATUIT
Carte « Mastercard Professionnel » ☺ à autorisation systématique - à débit immédiat	60,60 €/an
Carte « Businesscard Mastercard » ☺ - à débit immédiat - à débit différé	63,75 €/an 67,90 €/an

Pour les Associations Sociétaires

Carte « Mastercard Professionnel » ☺ à autorisation systématique - à débit immédiat	30,30 €/an
Carte « Businesscard Mastercard » ☺ - à débit immédiat - à débit différé	31,85 €/an 33,95 €/an
Carte « Businesscard Executive Mastercard » ☺ - à débit immédiat - à débit différé	151,50 €/an 151,50 €/an
Frais de mise à disposition de la carte - en agence - à domicile par pli simple - à domicile par pli recommandé AR	GRATUIT GRATUIT TARIF POSTAL



Bon à savoir !

Le logo ☺ vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Paiement Mobile ou auprès de votre conseiller.

(9) Gratuité limitée à 2 émissions par mois dans le cadre du droit au compte.

(10) Pour toute demande de recherche et de copie de chèque, un devis préalable pourra être proposé, sur demande.

Modification du plafond de la carte en agence	12,55 €
Rédition du code confidentiel	13,60 €
Rédition de carte en urgence	19,85 €
Frais de refabrication de carte (pour tout motif)	19,85 €

2 - Opposition de la carte

Frais de mise en opposition de la carte	
- par la banque	
- par le titulaire	GRATUIT
- par l'entreprise	

3 - Retrait d'espèces par carte aux Distributeurs

Automatiques de Billets

Retraits⁽¹¹⁾ dans les pays de l'Espace Economique Européen⁽¹²⁾, en zone euro⁽¹³⁾

Caisse régionale	GRATUIT
Crédit Agricole	GRATUIT
Autres banques zone euro :	
- « Businesscard Executive Mastercard »	GRATUIT dès le 1^{er} retrait
- « Businesscard Mastercard »	1,10 € à partir du 4^e retrait
- autres cartes	1,10 € à partir du 1^{er} retrait

Retraits⁽¹⁴⁾ dans les pays de l'Espace Economique Européen⁽¹²⁾, hors zone euro

Autres banques de l'Espace Économique Européen Hors zone euro	4,20 €/opération + 2,60 % du montant de l'opération
Autres banques Hors Espace Économique Européen	

4 - Paiements⁽¹⁵⁾ par carte en euros

Zone euro ⁽¹³⁾	GRATUIT
Zone Espace Économique Européen hors zone euro - « Businesscard Executive Mastercard » - « Businesscard Mastercard » - autres cartes	0,75 €/opération avec mini 1,25 € + 2,60 % du montant de l'opération
Hors zone Espace Économique Européen - « Businesscard Executive Mastercard » - « Businesscard Mastercard » - autres cartes	0,75 €/opération avec mini 1,25 € + 2,60 % du montant de l'opération

(11) Retraits en euros ou équivalent en devises suédoises dans l'Espace Économique Européen.

(12) L'Espace Économique couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Echange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, îles Canaries, Madère.

(13) La zone EURO couvre 20 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Martin partie française, Açores, îles Canaries, Madère, Andorre et Vatican).

(14) Avec une autre devise que euros et devises suédoises.

(15) Paiements par carte, en euros ou équivalent en devises suédoises, dans l'Espace Économique Européen.

5 - Acceptation des paiements par carte en euro

Frais d'adhésion aux réseaux monétiques	NOUS CONSULTER
Frais de commission monétique IFR	NOUS CONSULTER

Équipements en proximité

Matériels	Frais de service et/ou de location
Up2Pay Mobile SoftPos avec ou sans lecteur ^{(16) (17)}	Offre à l'usage ou à l'abonnement, commission en fonction de l'offre choisie. NOUS CONSULTER
TPE Fixe	à partir de 16,00 €/mois
TPE portable	à partir de 29,00 €/mois
TPE Fixe Radio GPRS 3G	à partir de 39,00 €/mois
TPE Androïd Autonome et TPE Androïd +	NOUS CONSULTER

Offre e-commerce

Up2Pay E-transactions ⁽¹⁸⁾ (Offre qui n'est plus commercialisée)	NOUS CONSULTER
E-CAWL (Offre de solution de paiement pour site internet)	Offre à l'usage ou à l'abonnement, commission en fonction de l'offre choisie NOUS CONSULTER

(16) Up2Pay Mobile sans lecteur fonctionne à partir d'une application téléchargée sur votre smartphone ou votre tablette, connecté en Bluetooth à un lecteur de cartes bancaires. Up2Pay mobilité est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, nécessitant la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation en paiement de proximité avec votre Caisse régionale ainsi qu'un contrat de fourniture et prestations Up2Pay Mobile SoftPos avec AVEM.

(17) Up2Pay Mobile SoftPos fonctionne à partir d'une application téléchargée sur votre tablette numérique et d'un lecteur de carte connecté. Up2Pay Mobile SoftPos est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, nécessitant la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation en paiement de proximité avec votre Caisse régionale ainsi qu'un contrat de fourniture et prestations Up2Pay Mobile SoftPos avec AVEM (Société par Actions Simplifiée, au capital de 7 680 270 €, dont le siège social est situé 14 rue Louis Blériot, CS10 038, à Bruz Cedex (35172), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 330 447 236).

(18) L'option « Services E-transactions » intègre un service technique d'acceptation des paiements par cartes portant une ou plusieurs des marques suivantes : CB, VISA et Mastercard ainsi que la solution de paiement Wero. L'utilisation de PayPal ou des autres solutions de paiement nécessitent l'ouverture directe d'un compte auprès de fournisseurs de la solution de paiement souhaitée, en indiquant votre compte bancaire Crédit Agricole comme compte créditeur E-transactions ce qui permet d'intégrer ces moyens de paiement à votre page de paiement et de les retrouver dans le back office Vision E-transactions.

Prélèvements SEPA⁽¹⁹⁾ (SDD)⁽²⁰⁾ émis

Demande d'un Identifiant Créditeur SEPA ⁽¹⁹⁾ (ICS) auprès de la Banque de France	86,55 €
Prélèvements ⁽²¹⁾ SEPA ⁽¹⁹⁾ télétransmis à l'encaissement ⁽²¹⁾	
• Traitement à l'unité	
- par prélèvement SDD Core ⁽²²⁾	0,35 €

Traitement des rejets :	15,00 €
- impayé SEPA à la charge du remettant	

Demande d'autorisation B to B (sauf certains organismes publics)	12,10 €
---	----------------

Prélèvements SEPA⁽¹⁹⁾ (SDD)⁽²⁰⁾ reçus

Autorisation de paiement par prélèvement SEPA SDD CORE	
- mise en place	12,10 €
- mise à jour	9,95 €
- suppression	7,10 €

Opposition sur SDD	18,80 €
--------------------	----------------

Autres frais

Forfait pour demande de rejet et recherches / attestations sur virements et prélèvements	28,85 €
---	----------------

(19) La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Royaume Uni, Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, îles Canaries, Madère, Saint-Marin, Vatican et Andorre.

(20) Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.

(21) La souscription au « Pack Prélèvement » nécessite la souscription au préalable au service Web Edi.

(22) Échéance moins 1 jour ouvré.

Virements SEPA⁽²³⁾ (SCT) émis

Virement libellé en euros non urgent émis vers un pays de l'Espace Économique Européen⁽²⁴⁾ soumis au règlement CE n° 1230/2021 et Monaco zone SEPA sauf Suisse^{(23) (25)}

Virement instantané	EDI (télétransmission) = 0,25 €/opération CAEL (accès en ligne) = 0,30 €/opération
---------------------	---

Virements SEPA (Single Euro Payments Area)

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	6,50 €
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale	0,30 €	6,50 €
• Vers un compte d'une autre banque	0,30 €	6,50 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent		
	GRATUIT	18,45 €
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	0,30 €	0,30 €
Modification d'un virement permanent		
	GRATUIT	18,45 €
Frais pour virement SEPA mail e-facture (débiteur ou créancier)		
	GRATUIT	
Virement SEPA Spécial Orienté Trésorerie (VSOT)		
- agence	24,05 €	
- télétransmis EBICS / EdiWeb ⁽²⁶⁾	6,50 €	

(23) La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Royaume Uni, Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, îles Canaries, Madère, Saint-Marin, Vatican et Andorre.

(24) L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, îles Canaries, Madère.

(25) La Suisse n'étant ni membre de l'Espace Économique Européen ni soumis au règlement CE n° 1230/2021, le tarif appliqué est celui des virements internationaux.

(26) Frais prélevés à chaque virement.

Effets de commerce

Effets à l'encaissement

LCR/BOR Support papier :	
- traitement par remise d'effet	10,95 €
- présentation à l'acceptation, par effet	10,95 €
LCR/BOR Télétransmission :	
- traitement par remise d'effet	1,25 €
- présentation à l'acceptation, par effet	0,45 €
Prorogation, réclamation, avis de sort	21,20 €
Commission d'incident : par effet	31,15 €
Frais de rejet d'effet au paiement	21,20 €

Effets à l'escompte

LCR/BOR Support papier :	
- traitement par remise d'effet	10,95 €
- présentation à l'acceptation, par effet	10,95 €
LCR/BOR Télétransmission :	
- traitement par remise d'effet	1,25 €
- présentation à l'acceptation, par effet	0,45 €
Prorogation, réclamation, avis de sort	21,20 €
Commission d'incident : par effet	31,15 €
Frais de dossier escompte ponctuel papier ou magnétique	110,00 €
Frais de rejet d'effet au paiement	21,20 €



Offres groupées de services⁽²⁷⁾

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément. Offre non accessible aux clients gérés en Agence Entreprise.

Compte à Composer Pro⁽²⁷⁾ : votre gestion au quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ● dans ce livret tarifaire.

SOCLE

Frais de tenue de compte actif

Consultation et gestion de vos comptes en ligne
(CAEL Pro Gestion)

Consultation et gestion de vos comptes sur SmartPhone
(Ma Banque Pro)

E-relevé et relevé de compte (décadaire)

Solde journalier par mail ou SMS

Information de mise à disposition de vos moyens
de paiement par mail ou SMS

Chèques crédités en jour de remise

J

Effets crédités à la date de l'échéance

E

Commission de mouvement

Assurance de vos moyens de paiement (sécuriCOMPTE Pro Plus)⁽²⁸⁾

Exonération chéquier talon gauche

Pour les clients en relevés de compte électroniques

Flux confiés	< 20 K€	20 - 70 K€	70 - 170 K€	170 - 300 K€
Tarifs mensuels	12,95 €	24,35 €	32,45 €	35,15 €
Flux confiés	300 - 750 K€	750 - 1 500 K€	1 500 - 3 000 K€	
Tarifs mensuels	37,85 €	48,65 €	73,55 €	

Pour les clients en relevés de compte papiers

Flux confiés	< 20 K€	20 - 70 K€	70 - 170 K€	170 - 300 K€
Tarifs mensuels	13,95 €	25,35 €	33,45 €	36,15 €
Flux confiés	300 - 750 K€	750 - 1 500 K€	1 500 - 3 000 K€	
Tarifs mensuels	38,85 €	49,65 €	74,55 €	

MODULE Placement programmé

Placement de l'excédent de trésorerie
sur des supports d'épargne

2,25 €/mois

(27) Les produits composant les Compte Service Pro / Agri, ou Compte À Composer Professionnel / Agriculteur peuvent être vendus séparément. Les Compte Service Pro ne sont plus commercialisés. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.

(28) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

EKO PRO

Inclus : frais de tenue de compte actif, frais de commission de mouvement sur un montant maximum d'opérations passées en débit du compte sur le trimestre écoulé de 10 000,00 € au-delà de ce seuil, une commission de mouvement au débit de 0,10 % sera facturée, e-relevé ou relevé de compte mensuel, consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL ACTION PRO), consultation et gestion de vos comptes sur smartphone (Ma Banque) et une carte « Mastercard Professionnel » à autorisation systématique et à débit immédiat.

8,00 €/mois

- Pour les clients ne domiciliant pas leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations papiers

9,00 €/mois



Bon à savoir !

Vous êtes micro-entrepreneur individuel ?

EKO PRO, c'est un compte, une carte et l'accès aux services des agences du Crédit Agricole à partir de **8,00 €** par mois.

Offre qui n'est plus commercialisée

Compte Service Crédit Agricole (CSCA) Pro⁽²⁹⁾

Pour les clients domiciliant leurs revenus et ayant opté pour les documents d'informations dématérialisés (hors relevés de compte)

**de 18,45 €/MOIS
à 68,30 €/MOIS**

Pour les autres clients

**de 19,45 €/MOIS
à 69,30 €/MOIS**

(29) Les produits composant les Compte Service Pro / Agri, ou Compte À Composer Professionnel / Agriculteur peuvent être vendus séparément. Les Compte Service Pro ne sont plus commercialisés. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.



Irrégularités et incidents

Incidents de fonctionnement sur compte

Commission d'intervention ⁽³⁰⁾	
- par opération	9,50 €
- maximum par jour	9,50 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15,15 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	15,15 €
Frais d'enregistrement d'Interdiction Bancaire (IB) initié par une autre banque	31,35 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant les frais pour lettre d'information préalable, la gestion du dossier d'interdiction bancaire, le blocage de provision, l'édition d'un certificat de non paiement et la déclaration de main levée auprès de la Banque de France), par chèque impayé ⁽³¹⁾	
- d'un montant < 50,00 €	30,00 €
- d'un montant ≥ 50,00 €	50,00 €
Frais pour paiement d'un chèque émis par le client en contravention avec son Interdiction Bancaire (IB)	38,65 €
Chèque revenant impayé pour motif autre que sans provision	11,50 €
Frais de rejet de prélèvement faute de provision (commission d'intervention incluse), par prélèvement ⁽³²⁾	
- si l'opération < 9,99 €	GRATUIT
- si l'opération ≥ 10,00 €	100 % du montant de l'opération avec plafond de 20,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que faute de provision	20,00 €
Frais de rejet de virement faute de provision	20,00 €
Ouverture de dossier pour traitement :	
- Saisie attribution	116,00 €
- Frais par saisie Administrative à tiers détenteurs	10 % MAXIMUM DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE D'UN PLAFOND DE 100,00 €
Frais pour mainlevée de saisie attribution / ATD	13,60 €

(30) Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

(31) Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque dans le délai de 30 jours suite à la première présentation.

(32) En cas de nouveau rejet du même ordre de paiement et sur justification par tous moyens, la commission d'intervention et les frais de rejet liés à cette nouvelle présentation sont remboursés intégralement sur demande écrite du client.



Financements bancaires

Escompte - par ligne de trésorerie

Frais de dossier ligne ponctuelle papier ou magnétique	110,00 €
---	----------

Commission d'engagement	de 0,15 % avec un minimum de 61,70 €
-------------------------	---

MCNE, BAO - par ligne de trésorerie

Frais de dossier ligne ponctuelle papier ou magnétique	110,00 €
---	----------

Commission d'engagement	de 1,00 % avec un minimum de 106,45 €
-------------------------	--

Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie	0,50 % du montant de la ligne de trésorerie MINI 55,70 € / MAXI 559,85 €
---	--

Cession de créance loi Dailly

Frais de dossier pour mise en place	110,00 €
-------------------------------------	----------

Commission d'engagement	de 0,15 % avec un minimum de 61,70 €
-------------------------	---

Frais de dossier pour réexamen annuel par ligne de trésorerie	0,50 % du montant de la ligne de trésorerie MINI 55,70 € / MAXI 559,85 €
--	--

Commission de notification par créance	26,05 €
--	---------

Commission de remise de bordereau	18,80 €
-----------------------------------	---------

Crédit court terme

Frais de dossier crédit court terme - demande en agence	de 0,50 % avec un minimum de 115,30 €
--	--

Crédit moyen terme d'investissement

Frais de dossier crédit moyen terme - demande en agence	de 1,00 % avec un minimum de 345,85 €
--	--

Crédit Bail

Frais de dossier	NOUS CONSULTER
------------------	----------------

Taux	NOUS CONSULTER
------	----------------

Avals, garanties bancaires et cautionnements

Engagement par signature : garantie à première demande, garantie de bonne exécution, caution de remboursement d'avance, caution de restitution d'acompte, caution douanes, caution fiscale, caution fournisseurs...

Taux de commissionnement	NOUS CONSULTER
--------------------------	----------------

Mise en place frais de dossier - minimum	172,95 €
---	----------

Hypothèque - mise en place	94,75 €
- mainlevée partielle	58,90 €
- mainlevée totale	58,90 €

Frais d'établissement d'un acte de caution bancaire sur un modèle	52,25 €
--	---------

Autres frais

Modification sur financement réalisé (aménagement)	
- simple	69,20 €
- complexe	345,85 €
Réaménagement de prêt*	345,85 €
Avenant au contrat	345,85 €
Attestation de prêt soldé	21,83 €
Réédition du tableau d'amortissement	30,30 €
Édition de décompte de crédit, attestations diverses concernant le prêt	30,30 €
Frais d'information annuelle des cautions (prélevés à l'emprunteur)	GRATUIT
Délégation d'assurance externe	94,60 €
Nantissement de parts de société civile, fonds de commerce, matériels etc.	691,75 €
Nantissement de produits financiers	317,00 €
Nantissement d'actions de société	1 152,85 €
Changement de bénéficiaire de prêt	1.00% DU CAPITAL RESTANT DÛ (552,50 € MINI / 2 612,50 € MAXI)

* Une indemnité conventionnelle de réaménagement pourra, en sus, être demandée pour dédommager la Caisse régionale du préjudice financier subi du fait de l'acceptation de la baisse du taux initial du crédit.



Opérations à l'international*

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services proposés par la Caisse régionale. Nos Conseillers du service « Affaires Internationales » sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de services que nous pouvons vous proposer.

LES VIREMENTS EUROPÉENS (SEPA)

Soumis au règlement européen 1230/2021.

Opérations par virements, en Euros ou en devises suédoise, dans l'Espace Economique Européen (EEE), automatisables avec l'IBAN (*International Bank Account Number*) du bénéficiaire et le code BIC (*Bank Identifier Code*) de la banque.

OPÉRATIONS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

VIREMENTS EMIS

Virement EEE	6,50 €
Virement EEE transmis par EDI/WEB	0,25 €
Autres opérations hors EEE	0,155 % avec minimum 25,60 € et maximum 54,20 €
+ commission de change	0,355 % avec minimum 4,50 € et maximum 31,75 €

OPÉRATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

VIREMENTS REÇUS

Virement EEE	GRATUIT
Autres opérations hors EEE	0,105 % avec minimum 16,20 € et maximum 36,75 €
+ commission de change	0,355 % avec minimum 4,50 € et maximum 31,75 €

* Notre tarification s'entend hors frais pris par la banque étrangère.



Épargne bancaire

Compte Excédent de Trésorerie

NOUS CONSULTER

Transfert de compte épargne vers une autre banque

156,75 €

Conservation et gestion

Droits de garde

Tarif annuel, prélevé sur la valeur du portefeuille au 31/12 de l'année précédente

Droits fixes	27,88 €
Droits proportionnels	
valeurs Crédit Agricole	0,050 %
valeurs hors Crédit Agricole	0,316 %
valeurs étrangères	0,333 %
commission par ligne	4,50 €
Montant global des droits de garde	
Minimum	32,25 €
Maximum	376,75 €

Frais de bourse - France (Actions - Obligations) Hors frais de marché

Plateforme Bourse	1,550 %
Minimum	25,15 €
Internet « Pro Action Bourse »	0,70 %
Minimum	10,00 €

Opérations diverses sur titres

Opération de gré à gré	1,20 %
------------------------	---------------

Épargne salariale : PER CONVERGENCE⁽³³⁾

Tarifs HT applicables à la date de signature du contrat, hors frais d'affranchissement.

Ils sont révisables annuellement au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des services constatée sur la période de 12 mois de l'année civile précédente, arrêtée au 1^{er} octobre.

Plan d'Épargne Interentreprise (PEI) et
Plan d'Épargne pour la Retraite collectif
interentreprise (PERCOI)

- Création, gestion du référentiel entreprise et
des dispositifs (forfait annuel)
- Frais d'entrée PEI + PERCO

NOUS CONSULTER

NOUS CONSULTER

(33) L'offre PER CONVERGENCE est composée de deux « Plans » (PEI et PERCOI). Amundi Asset Management – Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 086 262 605 euros - SIREN 437 574 452 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 - Siège social : 90 boulevard Pasteur 75015 Paris - France.



Assurances et prévoyance collectives

Assurance des personnes, pour vous et vos proches

Valeur Prévoyance⁽³⁴⁾

Valeur Prévoyance Multipartenaires⁽³⁴⁾

Protection revenus PRO⁽³⁶⁾

Assurance des Accidents de la Vie professionnelle⁽³⁵⁾

- Initiale

- Intégrale

Protection Travailleur Isolé⁽³⁷⁾

Accordance⁽³⁴⁾ :

préparation de la retraite ou de la transmission

Frais de traitement impayé sur rejet externe

NOUS CONSULTER POUR LES TARIFS ET CONDITIONS

56,55 €/REJET

Assurance de votre activité professionnelle

Assurance multirisque professionnelle⁽³⁵⁾

Assurance et protection sociale de vous-même et de vos salariés

- Complémentaire Santé⁽³⁵⁾

- Assurances santé collectives⁽³⁴⁾

Frais de traitement impayé sur rejet externe

NOUS CONSULTER

56,55 €/REJET

Assurance de vos biens professionnels

Assurance Cyber Protection⁽³⁵⁾

Assurance véhicule professionnel⁽³⁵⁾

SecuriHELP Pro⁽³⁶⁾ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité - voir conditions générales)

**1,00 €/mois
soit 12,00 €/an**

Frais de traitement impayé sur rejet externe

56,55 €/REJET

Autres services

- SecuriCOMPTE Pro⁽³⁶⁾ Plus (garantie des préjudices subis en cas de perte et vol des moyens de paiement rattachés au compte professionnel avec les clés des locaux et véhicules professionnels, et les documents officiels)

36,00 €/an

Assurance Emprunteur

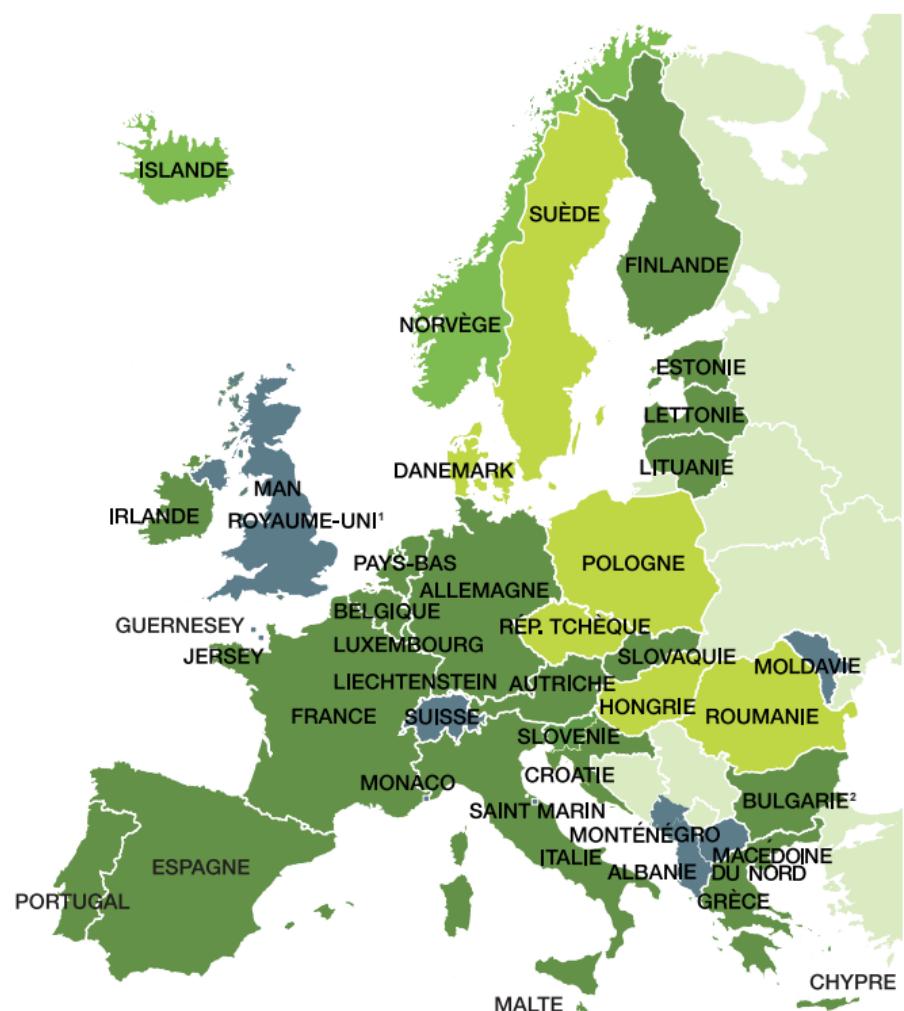
NOUS CONSULTER

Frais de traitement impayé sur rejet externe

56,55 €/REJET

- (34) PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS, Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard – 75015 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.
- (35) Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.
- (36) Caisse d'Assurances Mutualistes du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.
- (37) Prestation exécutée par NEXCUR PROTECTION (pour lequel le Crédit Agricole agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 euros, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS, Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

Cartographie des zones européennes



● Pays de la zone Euro^{*}

● Pays de l'Union Européenne (U.E.)

● Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

● Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

¹Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 01/02/2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

²La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

*Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'évoluer.



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service Qualité et Écoute Clients, vous pouvez écrire à notre adresse : Crédit Agricole Sud Méditerranée - 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39923 - 66832 PERPIGNAN CEDEX 9 ou par mail à l'adresse suivante : relations.clients@ca-sudmed.fr

Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
 - Concernant les contrats assurés par CAMCA : 53 rue La Boétie 75008 PARIS
 - Concernant les contrats assurés par PACIFICA: Service Consommateurs PACIFICA 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
 - Concernant les contrats assurés par PREDICA: PREDICA – Service Clients 75724 Paris Cedex 15
 - pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite : PREDICA Relation et Service clients 16-18, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
 - pour un contrat de prévoyance, décès, d'obsèques ou d'assurance emprunteurs : CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCE - Service Réclamation TSA 82222 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex

À compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). À compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- soit par voie électronique : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- soit par courrier postal : Monsieur Xavier de Kergommeaux, Médiateur de la consommation auprès de Crédit Agricole Sud Méditerranée, 68 avenue d'Iéna 75116 Paris.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) peut être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : de préférence par le formulaire électronique disponible sur le site internet de l'AMF <https://www.amffrance.org/fr/le-mEDIATEUR-de-lamf/votre-dossier-demédiation/vous-voulez-deposerune-demande-de-mediation> ou en scannant le QR code ci-dessous, ou encore par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2.



Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante [www.mediationassurance.org](http://mediationassurance.org).

**Retrouvez votre agence
sur www.ca-sudmed.fr**



SOS Cartes

09 69 39 92 91

(numéro non surtaxé, prix d'un appel,
accessible 7j/7)

Écoute clients

0 974 750 968

(numéro non surtaxé, prix d'un appel,
accessible de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
du lundi au vendredi)



CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MÉDiterranée
Document informatif à vocation non-publicitaire.

Édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée. Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66832 PERPIGNAN cedex 9 - 776179335 RCS Perpignan. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 029 669. Imprimerie De Bourg, Narbonne - 11/2025 - Conforme aux exigences environnementales. N° d'identifiant unique pour la filière papiers graphiques communiqué par l'éco-organisme CITEO : F234327_030YAC. Ne pas jeter sur la voie publique.